CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2013

Nombre de conseillers en exercice : 22

L'an deux mille treize, le lundi 8 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du deux avril deux mille treize, s'est réuni dans la salle du conseil de Villebarou, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire.

DECISIONS N° 2013-37 à 42
DELIBERATIONS N° 2013-23 à 47

Membres titulaires présents :

BORDEAU Jean-Claude, LAVINA Odile, COUPPÉ Michel, CLÉMENT Arlette, RIGUIER Geneviève, BRUNEAU Philippe, VEZIN Nathalie, DESPRES Jean-Christophe, BATTEUX Nicolas, LECOMTE Gérard, JOUVET Dominique, TURPIN Christine, VÉE Jean-Claude et PERTHUIS Philippe.

BATTEUX Nicolas a rejoint la séance du Conseil Municipal à 18h45, « DL-2013-27 : Vote du compte administratif 2012 Adduction d'Eau Potable », et a alors pris part aux votes.

Conseillers absents excusés : AFFRET Jean-Philippe, THOMAS Agnès, MOINET Michel, AVRAIN Bernard, DE FREITAS Agnès, WARDEGA Caroline, ESNAULT Dominique et NASRI Abdelkader.

Conseillers ayant donné pouvoir :
AVRAIN Bernard à VEZIN Nathalie
DE FREITAS Agnès à RIGUIER Geneviève
ESNAULT Dominique à RIGUIER Geneviève pour le vote des comptes administratifs et à BORDEAU Jean-Claude pour les autres délibérations
NASRI Abdelkader à LAVINA Odile

Monsieur Nicolas BATTEUX a été élu secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint[1], Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

[1] Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de séance du lundi 18 mars 2013 3

2. Décisions du Maire 4

2.1. DE-2013-38 : Contrat d'entretien de la toiture végétalisée de la Maison de l'Enfance/LE PRIEURÉ 4
2.2. DE-2013-40 : Travaux de menuiserie à l'église/SARL LARDILLIER-DABIN 4
2.3. DE-2013-41 : Travaux d'alimentation électrique pour la vidéo protection/SPIE OUEST CENTRE 5
2.4. DE-2013-39 : Enfance et Jeunesse/Renouvellement de l'abonnement au logiciel informatique Iloïse pour les services périscolaires/AXN INFORMATIQUE 6
2.5. DE-2013-42: Salle des Jeunes/Transport pour la sortie à La Cité des Sciences le jeudi 25 avril 2013 /TLC TOURISME 6
2.6. DE-2013-037 : Fourniture et service d'un cocktail lors de la soirée « Commerçants, Artisans et Entreprises » du jeudi 11 avril 2013/NIVARD Jacques 7

3. Approbation des comptes de gestion 2012 7

3.1. DL-2013-23 : Approbation des comptes de gestion 2012 « Adduction Eau Potable » 7
3.2. DL-2013-24 : Approbation des comptes de gestion 2012 « Commune » 8
3.3. DL-2013-25 : Approbation des comptes de gestion 2012 « ZAC des Mézières » 9
3.4. DL-2013-26 : Approbation des comptes de gestion 2012 « Toiture photovoltaïque » 9

4. Vote des comptes administratifs 2012 et affectation de résultats 10

4.1. DL-2013-27 : Vote du compte administratif 2012 « Adduction Eau Potable » 10
4.2. DL-2013-28 : Affectation de résultats 2012 « Adduction Eau Potable » 11
4.3. DL-2013-29 : Vote du compte administratif 2012 « Commune » 11
4.4. DL-2013-30 : Affectation de résultats 2012 « Commune » 12
4.5. DL-2013-31 : Vote du compte administratif 2012 « ZAC des Mézières » 13
4.6. DL-2013-32 : Affectation de résultat 2012 « ZAC des Mézières » 14
4.7. DL-2013-33 : Vote du compte administratif 2012 « Toiture photovoltaïque » 14
4.8. DL-2013-34 : Affectation de résultat 2012 « Toiture photovoltaïque » 15

5. DL-2013-35 : Vote des taux des taxes communales 2013 16

6. Vote des budgets primitifs 2013 17

6.1. DL-2013-36 : Vote du budget primitif 2013 « Adduction Eau Potable » 17
6.2. DL-2013-37 : Vote du budget primitif 2013 « Commune » 17
6.3. DL-2013-38 : Vote du budget primitif 2013 « ZAC des Mézières » 18
6.4. DL-2013-39 : Vote du budget primitif 2013 « Toiture photovoltaïque » 19

7. Réalisation de prêts communaux 20

7.1. DL-2013-40 : ZAC des Mézières/Réalisation d'un prêt « Gaïa »/Caisse des Dépôts et Consignations 20
7.2. DL-2013-40-1 : Toiture photovoltaïque à la salle des fêtes/Prêt « économie verte » Banque Européenne d'Investissement et Crédit Agricole 21

8. Sécurité routière/Présentation du Document Général d'Orientation 22

9. Règlement de fonctionnement du Multi-Accueil 22

9.1. DL-2013-41: Contrat pour l'accueil des enfants au Multi Accueil « La Balançoire » 22

9.2. DL-2013-42 : Modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil « La Balançoire » 23

10. Rapports de la Communauté d'Agglomération de BLOIS et des instances intercommunales 24

10.1. Conseil Communautaire 24

11. Rapports des commissions communales 24

11.1. Finances 24
11.1.1. DL-2013-43 : Subvention 2013/Participation communale à la restauration d'instrument/Association Jeux d'Orgues Loir-et-Cher 24
11.2. Bâtiments 25
11.2.1. DL-2013-006 Demande de subvention au titre du fonds d'aide de développement durable auprès de la communauté d'agglomération « Agglopolys » pour l'isolation thermique par l'extérieur du pignon et façade arrière de l'école maternelle, changement d'une porte et fenêtre du cabinet médical, renouvellement de l'éclairage public de diverses rues et place et de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes en version leds, panneau photovoltaïque et éclairage led de la toue cabanée, végétalisation à pousse lente sur espaces publics 25
11.3. Urbanisme 26
11.3.1 DL-2013-45 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme 26
11.4. Affaires Scolaires 26
11.4.1 Rythmes scolaires 26
11.4.2 DL-2013-46: Aménagement d'un espace intergénérationnel à Villebrême, Chemin de Lavardin /demande de subvention 29
11.4.3. Journée de la sensibilisation à la sécurité routière 30
11.4.4. Actions menées autour de l'éducation aux risques de la vie courante 30
11.5. Enfance et Jeunesse 31
11.5.1. ALSH et Salle des Jeunes/Programme des vacances de printemps, du 15 au 26 avril 2013..... 31
11.5.2. RAM et Multi-Accueil/Animations de Pâques le vendredi 12 avril 2013..... 31
11.6. Communication 31
11.6.1. Journée internationale de la courtoisie sur la route 31
11.7. Sports 32
11.7.1. Parcours du Cœur le vendredi 5 et samedi 6 avril 2013 32
11.7.2. Départ de la 2ème étape de la 54ème édition du Tour du Loir-et-Cher le jeudi 11 avril 2013 32
11.8. Bibliothèque 33
11.8.1. Rencontre littéraire avec M. Mohamed ARHAB du vendredi 15 mars 2013/Bilan.....33
11.8.2 « Trésors de Pâques » du lundi 1er avril 2013/Bilan.....33

12. Informations diverses 33

12.1 Personnel 33
12.1.1 DL-2013-47: Création de postes pour accroissement temporaire d'activités et accroissement saisonnier d'activités 33
12.2 Attribution du nom de la toue cabanée.....34
12.3 Informations diverses 34

* * * * * * * *

1. Approbation du compte-rendu de séance du lundi 18 mars 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du lundi 18 mars 2013.

2. Décisions du Maire

2.1. DE-2013-38 : Contrat d'entretien de la toiture végétalisée de la Maison de l'Enfance/LE PRIEURÉ

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité d'assurer l'entretien de la toiture végétalisée de la Maison de l'Enfance,

Vu le contrat proposé par la SARL LE PRIEURÉ pour assurer différents travaux d'entretien de la toiture végétalisée de la Maison de l'Enfance,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec la SARL LE PRIEURÉ – 2 Place de l'Eglise – 41160 MOISY pour réaliser l'entretien des 920 m² de surface végétalisée installée en toiture de la Maison de l'Enfance, à raison de 2 visites par an (contrôle, désherbage, semis, fertilisation, vérification des écoulements d'eau,…) ;

Moyennant la somme de **1 488,00 € HT** soit **1 779,65 € TTC**,

Article n°2 : Le contrat est souscrit pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature, soit du 13 mars 2013 au 12 mars 2015, sans tacite reconduction.

Article n° 3 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.2. DE-2013-40 : Travaux de menuiserie à l'église/SARL LARDILLIER-DABIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité de réaliser à l'église des travaux de menuiserie liés à l'installation d'un orgue, ainsi que pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

Vu le devis du 8 mars 2013 présenté par la SARL LARDILLIER-DABIN,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec la SARL LARDILLIER-DABIN – rue de Limaçon – 41190 Herbault, comprenant :

- L'aménagement des stalles dans le cœur de l'église,
- La fabrication et la pose d'un plan incliné,

Moyennant la somme de **3 855,00 € H.T**. soit **4 610,58 € T.T.C.**

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera effectué après service fait, par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.3. DE-2013-41 : Travaux d'alimentation électrique pour la vidéo protection/SPIE OUEST CENTRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité de réaliser des travaux destinés à réaliser l'alimentation électrique du dispositif de vidéo protection qui sera installé en différents points de la commune,

Vu les différents devis présentés par la société SPIE CENTRE OUEST,

DECIDE

Article n° 1 : De signer les devis de la société SPIE CENTRE OUEST, Agence Infrastructures PCCL 12 rue Jules Berthonneau – BP 3311 – 41033 Blois cedex, pour la réalisation de travaux d'alimentation électrique :

- devis n° 41cd1776/061, pour la somme de 2 534,45 € HT, soit 3 031,20 € TTC,
Travaux situés route de Châteaudun/Stade ;
- devis n° 41cd1776/07, pour la somme de 845,00 € HT, soit 1 010,62 € TTC,
Travaux situés rue des Ecoles ;
- devis n° 41cd1776/041, pour la somme de 2 925,50 € HT, soit 3 498,90 € TTC,
Travaux situés Impasse et rue de l'Abbaye ;
- devis n° 41cd1776/03, pour la somme de 1 180,00 € HT, soit 1 411,28 € TTC,
Travaux situés RD 957, giratoire des Mardeaux ;
- devis n° 41cd1776/051, pour la somme de 10 257,65 € HT, soit 12 268,15 € TTC,
Travaux situés RD 924, Rue des Perrières ;

Pour la somme totale de **17 442,60 € H.T**. soit **21 220,15 € T.T.C.**

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera effectué après service fait, par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.4. DE-2013-39 : Enfance et Jeunesse/Renouvellement de l'abonnement au logiciel informatique Iloïse pour les services périscolaires/AXN INFORMATIQUE

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le devis présenté par la société AXN INFORMATIQUE pour le renouvellement de la licence du logiciel Iloïse permettant la gestion et la facturation des prestations communales payantes,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec la société AXN INFORMATIQUE – 19 rue Saint Denis – 41800 MONTOIRE, pour le renouvellement de l'abonnement au logiciel Iloïse de gestion et facturation des prestations communales payantes, pour la période du 1er mai 2013 au 31 décembre 2013

Moyennant la somme de **1 864,00 € H.T**. soit **2 229,34 € T.T.C.**

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.5. DE-2013-42: Salle des Jeunes/Transport pour la sortie à La Cité des Sciences le jeudi 25 avril 2013 /TLC TOURISME

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le devis présenté par la société TLC TOURISME de Blois pour assurer le transport des adolescents lors de la sortie à La Cité des Sciences à Paris organisée par la Salle des Jeunes le jeudi 25 avril 2013,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis du 28 mars 2013 de la société TLC TOURISME – 9 rue Alexandre Vezin – 41000 BLOIS comprenant :

- Le transport de 40 personnes par autocar de loisirs à La Cité des Sciences à Paris,
- Les frais d'autoroute, de repas du chauffeur et les frais de parking,
- Moyennant la somme de **827 € TTC,**

Article n° 2 : La prestation sera réglée sous réserve de son exécution,

Article n° 3 : Le paiement des prestations sera effectué après service fait, par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.6. DE-2013-037 : Fourniture et service d'un cocktail lors de la soirée « Commerçants, Artisans et Entreprises » du jeudi 11 avril 2013/NIVARD Jacques

Rapporteur : Madame Geneviève RIGUIER

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le devis établi par Monsieur Jacques NIVARD, boucher, charcutier, traiteur, pour un buffet lors de la soirée « Commerçants, Artisans et Entreprises » du jeudi 11 avril 2013,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec le traiteur Jacques NIVARD – 5 rue Fontaine St Urbain – 41120 SAMBIN comprenant:

- La fourniture, livraison, et service d'un buffet cocktail pour 80 personnes,
- Moyennant la somme de 17,00 € TTC par personne,

Soit un montant total de **1 360,00 € TTC**

Article n°2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif après service fait, sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

3. Approbation des comptes de gestion 2012

Avant de procéder à la présentation et au vote des différents documents budgétaires, Monsieur le Maire rappelle que depuis décembre, à cinq reprises, tous les membres du Conseil ont été réunis en commission générale des finances pour réaliser un travail préalable de préparation. Au préalable, en octobre, Monsieur le Maire et la Directrice Générale des Services ont rencontré chaque adjoint et conseiller délégué en charge d'une délégation pour l'exposé de leurs propositions budgétaires au regard de leur domaine de délégation. Il précise : « Ce soir, ne soyez pas étonnés si vous constatez peu d'échanges, le budget présenté reflète tout ce travail de préparation ».

3.1. DL-2013-23 : Approbation du compte de gestion 2012 « Adduction Eau Potable »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2012** et les décisions modificatives qui s'y rattachent**,** les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures concordent

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2012**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

3.2. DL-2013-24 : Approbation du compte de gestion 2012 « Commune »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2012** et les décisions modificatives qui s'y rattachent**,** les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures concordent

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2012**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

3.3. DL-2013-25 : Approbation du compte de gestion 2012 « ZAC des Mézières »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2012** et les décisions modificatives qui s'y rattachent**,** les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures concordent

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2012**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

3.4. DL-2013-26 : Approbation du compte de gestion 2012 « Toiture photovoltaïque »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2012** et les décisions modificatives qui s'y rattachent**,** les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures concordent

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2012**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

4. Vote des comptes administratifs 2012 et affectation de résultats

Pour chacun des comptes administratifs 2012 suivants, Madame Astrid LONQUEU, Directrice Générale des Services, a donné lecture de la présentation générale des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

4.1. DL-2013-27 : Vote du compte administratif 2012 « Adduction Eau Potable »

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, propose au Conseil Municipal que le rapport du compte administratif soit effectué sous la présidence de Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire. Il reprendra la présidence du Conseil Municipal à l'issue du vote de cette délibération, vote auquel il ne participera pas.

En l'absence d'objections ou de remarques,

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, laisse la présidence de séance à Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire, pour la présentation du compte administratif 2012 « Adduction Eau Potable ».

La section d'investissement fait apparaître :
- en dépenses : **54 017,25 €** et en recettes **131 999,21 €** soit un résultat excédentaire de **77 981,96 €.**

La section d'exploitation fait apparaître :
- en dépenses : **65 654,42 €** et en recettes **168 938,59 €** soit un résultat excédentaire de **103 284,17 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif 2012 « Adduction Eau Potable ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	17
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	17

4.2. DL-2013-28 : Affectation de résultats 2012 « Adduction Eau Potable »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Odile LAVINA, 1ère Adjointe au Maire, a approuvé le compte administratif 2012 « Adduction Eau Potable ».

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de **77 981,96 €.**
La section d'exploitation fait apparaître un résultat excédentaire de **103 284,17 €.**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire :

- l'excédent d'exploitation d'un montant de **103 284,17 euros** au compte 002 de la section d'exploitation,
- et le solde excédentaire de **77 981,96 euros** au compte 001 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après débats et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'affectation de résultats 2012 « Adduction Eau Potable ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

4.3. DL-2013-29 : Vote du compte administratif 2012 « Commune »

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, propose au Conseil Municipal que le rapport du compte administratif soit effectué sous la présidence de Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire. Il reprendra la présidence du Conseil Municipal à l'issue du vote de cette délibération, vote auquel il ne participera pas.

En l'absence d'objections ou de remarques,

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, laisse la présidence de séance à Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire, pour la présentation du compte administratif 2012 « Commune ».

La section d'investissement dégage un total :
↳ en dépenses **1 917 104,18 €**
↳ en recettes **1 249 625,02 €**

Soit un déficit d'investissement de 667 479,16 €

La section de fonctionnement dégage un total :
↳ en dépenses **2 880 950,17 €**
↳ en recettes **4 047 936,77 €**

Soit un excédent de fonctionnement de 1 166 986,60 €

Les reports d'investissement s'établissent ainsi :
↳ en dépenses **554 210,00 €**
↳ en recettes **355 123,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif 2012 « Commune ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	17
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	17

4.4. DL-2013-30 : Affectation de résultats 2012 « Commune »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, a approuvé le compte administratif 2012 « Commune ».

La section d'investissement dégage un total :
↳ en dépenses **1 917 104,18 €**
↳ en recettes **1 249 625,02 €**

Soit un déficit d'investissement de 667 479,16 €.

Les reports d'investissement 2012 s'établissent à **554 210,00 €** en dépenses et **355 123,00 €** en recettes soit un différentiel à financer de **199 087,00 €.**

La section de fonctionnement dégage un total :
↳ en dépenses **2 880 950,17 €**
↳ en recettes **4 047 936,77 €**

Soit un excédent de fonctionnement de 1 166 986,60 €.

Le Conseil Municipal décide:

- Décide d'affecter **866 566,16 €** au compte 1068 de la section d'investissement, et **300 420,44 €** au compte 002 de la section de fonctionnement,

- Et d'inscrire le solde déficitaire d'investissement de **667 479,16 €** au compte 001 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après débats et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'affectation de résultats 2012 « Commune ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

4.5. DL-2013-31 : Vote du compte administratif 2012 « ZAC des Mézières »

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, propose au Conseil Municipal que le rapport du compte administratif soit effectué sous la présidence de Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire. Il reprendra la présidence du Conseil Municipal à l'issue du vote de cette délibération, vote auquel il ne participera pas.

En l'absence d'objections ou de remarques,

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, laisse la présidence de séance à Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire, pour la présentation du compte administratif 2012 « ZAC des Mézières ».

La section d'investissement fait apparaître :
- en dépenses **119 974,16 €**
- en recettes **198 000,00 €**

Soit un résultat excédentaire de 78 025,84 €

La section d'exploitation fait apparaître :
- en dépenses **119 974,16 €**
- en recettes **119 974,16 €**

Soit un résultat nul

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif 2012 « ZAC des Mézières ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	17
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	17

4.6. DL-2013-32 : Affectation de résultat 2012 « ZAC des Mézières »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, a approuvé le compte administratif 2012 « ZAC des Mézières ».

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de **78 025,84 €.**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire :

- l'excédent d'investissement de **78 025,84 euros** au compte 001 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après débats et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'affectation de résultats 2012 « ZAC des Mézières ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

4.7. DL-2013-33 : Vote du compte administratif 2012 « Toiture photovoltaïque »

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, propose au Conseil Municipal que le rapport du compte administratif soit effectué sous la présidence de Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire. Il reprendra la présidence du Conseil Municipal à l'issue du vote de cette délibération, vote auquel il ne participera pas.

En l'absence d'objections ou de remarques,

Monsieur le Maire, Jean-Claude BORDEAU, laisse la présidence de séance à Madame Odile LAVINA, adjointe au Maire, pour la présentation du compte administratif 2012 « Toiture photovoltaïque ».

La section d'investissement fait apparaître :
↳ en dépenses : **1 062,00 €,** soit un résultat déficitaire de **1 062,00 €.**

Les reports d'investissement 2012 s'établissent comme suit :
↳ en dépenses **155 293,00 €**
↳ en recettes **156 355,00 €**

Soit différentiel de **1 062,00 €**

Les reports d'investissement s'établissent ainsi :
↳ en dépenses **155 293,00 €**
↳ en recettes **156 355,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif 2012 « Toiture photovoltaïque ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	17
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	17

4.8. DL-2013-34 : Affectation de résultat 2012 « Toiture photovoltaïque »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, a approuvé le compte administratif 2012 « Toiture photovoltaïque ».

La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de **1 062,00 €.**

Les reports d'investissement 2012 s'établissent comme suit :
↳ en dépenses **155 293,00 €**
↳ en recettes **156 355,00 €**

Soit différentiel de 1 062,00 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire :

- le solde déficitaire de **1 062,00 euros** au compte 001 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après débats et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'affectation de résultat 2012 « Toiture photovoltaïque ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

5. DL-2013-35 : Vote des taux des taxes communales 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Après débats et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal porte une augmentation de **0,4767%** sur les taux communaux des trois taxes, et fixe ainsi ces taux pour l'année 2013 :

		Taux
- Taxe d'Habitation	:	**13,38 %**
- Taxe Foncière Bâtie	:	**20,75 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie	:	**65,95 %**

DÉLIBERATION ADOPTÉE À LA MAJORITE DES VOTANTS

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	17
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	1
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

Vote « Contre » de Monsieur Bernard AVRAIN

Avant de faire procéder au vote des taux des taxes communales, Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, informe le Conseil Municipal de la moyenne des taux des différentes taxes 2012 des communes du Département, puis en France, à savoir :

	Moyenne des Taux du département	Moyenne des Taux en France
- Taxe d'Habitation	**25,78 %**	**23,83 %**
- Taxe Foncière Bâtie	**24,90 %**	**20,04 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie	**49,49 %**	**48,79 %**

Par ailleurs, il précise que la base communiquée par les services fiscaux servant au calcul des taxes présentant une augmentation de 1,98 %, les élus réunis préalablement en réunion de préparation budgétaire, ont choisi de proposer une augmentation approximative du taux des taxes communales de 0,5 %, et en réalité de 0,4767 %. Seul un conseiller municipal n'avait pas approuvé prônant le maintien des taux pour cette année. Monsieur le Maire rappelle alors la ligne de conduite de la municipalité, la même que celle de la précédente mandature, qui est de pratiquer une augmentation régulière au regard de l'inflation, plutôt que de faire des rattrapages importants certaines années comme on peut le constater dans certaines communes. Cependant, le contexte économique et budgétaire, marqué par la crise depuis 2008, a amené la collectivité à revoir sa position : + 1,5 % en 2009 et 2010, + 1 % en 2011 et 2012, + 0,5 % en 2013.
Enfin, une comparaison des taux des taxes communales avec ceux de 13 communes avoisinantes fait apparaître Villebarou comme une commune dont le taux de taxation est un des moins lourds, Blois et Chailles étant au dessus de 20% en TH par exemple.

A l'occasion du vote, Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, bénéficiaire du pouvoir de Monsieur Bernard AVRAIN, Conseiller Municipal, a exprimé la volonté de ce dernier de voter contre l'augmentation, celui-ci étant favorable à un maintien du taux des taxes communales.

6. Vote des budgets primitifs 2013

Pour chacun des budgets primitifs 2013 suivants, Madame Astrid LONQUEU, DGS, a donné lecture de la présentation générale des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

6.1. DL-2013-36 : Vote du budget primitif 2013 « Adduction Eau Potable »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, présente le budget primitif 2013 « Adduction Eau Potable ».

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **133 251,96 euros.**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **191 680,17 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2013 « Adduction Eau Potable ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

Monsieur le Maire rappelle que la taxe additionnelle sur l'eau potable n'a pas augmenté depuis 3 ans.
Il indique également qu'est comprise dans ce budget Eau Potable 2013, une étude pour la mise en place de compteur automatique permettant les relevés des consommations à distance.

6.2. DL-2013-37 : Vote du budget primitif 2013 « Commune »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, présente le budget primitif 2013 « Commune ».

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 021 199,16 euros.**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 847 685,44 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2013 « Commune ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

Concernant ce budget « Commune », Monsieur le Maire pointe une dépense nouvellement inscrite au budget, le Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC). Il explique qu'il s'agit d'une disposition légale instituée en 2012 mais qui n'avait pas fait l'objet d'appel de fonds, la Communauté d'Agglomération ayant pris la totalité à sa charge (37 496€). Cette année, pour AGGLOPOLYS, le FPIC représente un prélèvement global de 92 775 € dont 34% à charge de l'agglomération (31 544 €) et le reste (61 231 €) à charge des communes membres, dont 2 400 € pour Villebarou - somme qui évoluera très nettement en raison du fort potentiel fiscal que présente la commune. Selon une simulation, le prélèvement global mis à la charge d'Agglopolys serait de 148 510 € en 2014, 204 195 € en 2015 et 274 287 € pour 2016.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, évoque ensuite que la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis 2011, privilégiant l'autofinancement. Ainsi le montant de la dette par habitant est passé de 1 439 € en 2009 à 1 023 € en 2012.

Il précise que pour ce budget, le montant des recettes a été minoré pendant que celui des dépenses a été volontairement majoré. Il liste ensuite les principales dépenses importantes inscrites au budget dont :
- à l'église St Lubin : les travaux de mise aux normes du réseau de gaz, de menuiserie pour la modification des stalles afin de permettre l'installation d'un orgue du 18ème siècle et pour lequel une subvention va être proposée en vue de sa restauration dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal ;
- 70 000 € inscrits pour la mise en œuvre des travaux de voiries vus dans le cadre de la commission Plan et Flux de Circulation ;
- les travaux de voiries rue de l'Ormeraye, rue de la Closière, rue des Perrières ;
- l'étude voirie pour la rue de la Poste entre l'église et la place de la Bastille ;
- la création d'une aire de rencontre intergénérationnelle à Villebrême ;
- la création d'un parcours Santé et l'achat de parcelles permettant l'extension du parcours ;
- la poursuite du remplacement des éclairages publics de type « Boule » ;
- l'acquisition et installation d'un système de vidéo protection dont 60 % du financement provient du versement de subventions, notamment du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance ;
- l'installation d'une éolienne qui génèrera en outre une certaine forme d'économie par la production d'une énergie électrique utilisée par la commune, puisque raccordée au tennis couvert ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques constituant une dépense dans le cadre de la rénovation d'une partie de toiture de la salle des fêtes mais également une recette par la revente de la production d'énergie ;
- le renouvellement de matériel informatique à l'école et l'achat d'équipements pour les classes, les derniers gros investissements ayant été réalisés en 2003 ;
- les nouveaux rythmes scolaires ;
- de nouvelles constructions communales : la relocalisation de la Salle des Jeunes dans le bâtiment de l'ancien Club House Tennis du Parc des Mézières avec construction d'une extension, le projet de création de 2 classes à l'école élémentaire ayant été reporté pour la fin d'année.

6.3. DL-2013-38 : Vote du budget primitif 2013 « ZAC des Mézières »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, présente le budget primitif 2013 « ZAC des Mézières ».

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **367 405,84 euros.**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **445 085,00 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2013 « ZAC des Mézières ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, rappelle que le budget « ZAC des Mézières » de 4 000 000 € est équivalent à celui de la création de la Maison de l'Enfance. Il souligne que même si des emprunts apparaissent dans ce budget, des recettes seront générées par la vente de terrains.

Il précise enfin qu'une réunion publique de présentation de la ZAC sera organisée en juin prochain.

6.4. DL-2013-39 : Vote du budget primitif 2013 « Toiture photovoltaïque »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, présente le budget primitif 2013 « Toiture photovoltaïque ».

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **168 355,00 euros**.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 900,00 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2013 « Toiture photovoltaïque ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Nombre de conseillers en exercice :	22		Pour :	18
Nombre de conseillers présents :	14	VOTE	Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	0
			Nombre de suffrages exprimés :	18

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, prédit un développement important des panneaux photovoltaïques. De nombreux débats vont être organisés en France d'ici fin juin pour la mise en œuvre de la transition énergétique, le photovoltaïque et l'éolien y ayant toute leur place.
Il informe que la collectivité mène une réflexion sur ce sujet dans le cadre de la ZAC des Mézières.
A Monsieur Philippe PERTHUIS, Conseiller Municipal, qui suggère l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison de l'Enfance, Monsieur le Maire répond que la toiture ne le permet pas, cet aménagement n'ayant pas été une préoccupation au moment de la conception de ce bâtiment. Toutefois, une installation pourrait être envisagée sur la toiture des locaux techniques.

Pour conclure ce volet budgétaire, Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, a remercié les élus pour l'ensemble de ces votes, puis le personnel municipal, particulièrement Mesdames Isabelle MORAND du service comptable et Astrid LONQUEU, DGS, pour l'important travail qu'elles ont eu à réaliser en amont. Madame Emanuelle THILLIER, a également été remerciée pour la préparation de ce conseil spécifique au budget.

7. Réalisation de prêts communaux

7.1. DL-2013-40 : ZAC des Mézières/Réalisation d'un prêt « Gaïa »/Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Pour le financement de l'opération relative à l'acquisition foncière et immobilière de l'éco quartier, Parc des Mézières, et sa viabilisation, situé Chemin des Mézières, à Villebarou, opération destinée à la création de 157 logements.
Monsieur le Maire, en qualité de représentant légal de la commune de Villebarou, est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 4 270 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :
Périodicité des échéances : annuelles
Durée totale du prêt : **10 ans**
Dont différé d'amortissement : **9 ans**
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 pdb, soit 2,35 %
Taux annuel de progressivité des échéances **: 0%** maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Madame Arlette CLÉMENT, Adjointe au Maire, rappelle que la signature d'un prêt Gaïa a déjà été soumise à l'approbation du Conseil Municipal le lundi 29 octobre 2012 (DL-2013-124) et qu'il a été nécessaire de revoir les conditions de la première convention dans la mesure où la collectivité n'a pas besoin du déblocage intégral de la somme sur une période de 18 mois. Ainsi la Caisse des Dépôts et Consignations s'est attachée dans la nouvelle convention, à prévoir un tirage sur 3 ans ainsi qu'un amortissement différé.
Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal Délégué interroge sur la possibilité de modifier les conditions du différé d'amortissement. Madame Astrid LONQUEU, DGS, affirme que le tableau d'amortissement sera revu en fonction des ventes réalisées et donc de la possibilité des remboursements.
Monsieur le Maire fait partager sa satisfaction d'avoir attendu pour contracter cet emprunt, les conditions étant maintenant plus favorables.

7.2. DL-2013-40-1 : Toiture photovoltaïque à la salle des fêtes/Prêt « économie verte » Banque Européenne d'Investissement et Crédit Agricole

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Dans le cadre de sa politique municipale en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la municipalité, profitant de la rénovation de la toiture sud de ce bâtiment, a décidé de l'installation de 320 m2 de panneaux photovoltaïques produisant de l'énergie électrique destinée à la vente et différents aménagements d'isolation.

La région Centre a obtenu de la B. E. I. une enveloppe de 150 M€ pour le développement de l'économie verte sur le territoire qui sera augmenté d'autant par le Crédit Agricole, la Banque Populaire et la Caisse Epargne.

Dans le cadre du financement de cette réalisation et en vue de compléter la subvention fonds communautaires de la communauté d'agglomération s'élevant à 14 298.16 €, il est proposé de réaliser deux prêts de 77 000 € chacun, auprès de la B. E. I. et du Crédit Agricole en la forme d'un contrat unique.

Vu les critères remplis pour obtenir cette enveloppe à taux préférentiel moyen de 3,18 % au lieu de 4.06% pour un prêt classique,

Une proposition de 2 prêts a été établie selon les caractéristiques suivantes :

Capital emprunté : 77 000 € - Prêt sur ressources BEI
Remboursable à échéance constante sur 18 ans
Taux fixe trimestriel : 2,51 %
Montant par échéance trimestrielle : 1 332,46 €

Capital emprunté : 77 000 € - Prêt sur ressources CA VDF
Remboursable à échéance constante sur 18 ans
Taux fixe trimestriel : 3,85 %
Montant par échéance trimestrielle : 1 487,41 €

Le montant des frais de dossier s'élève à 154 €

Considérant que les crédits budgétaires de prêt sont inscrits au budget primitif 2013 et que Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du conseil municipal délibération n°8/029 bis du 31 mars 2008, à réaliser les démarches, actes nécessaires à la réalisation des prêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

8. Sécurité routière/Présentation du Document Général d'Orientation

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

A l'appui d'une plaquette réalisée par la Préfecture de Loir-et-Cher, Monsieur le Maire rappelle les objectifs de ce DGO en terme de sécurité routière pour les 5 prochaines années, puis les objectifs par enjeux. Ces derniers s'articulent autour des enjeux suivants :

- Jeunes 14 – 24 ans ;
- Usagers vulnérables ;
- Alcool, stupéfiants et autres addictions ;
- Vitesse.

Sur le territoire de la commune, Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, constate l'effet très positif lié à la présence très régulière de la Gendarmerie.
Il souligne également l'investissement de collectivité en faveur de la sécurité routière par la mise en œuvre de diverses actions telles que :

- la concrétisation prochaine des décisions prises par la commission Plan et Flux de Circulation visant notamment à détourner vers la voie de contournement les usagers traversant actuellement en plein bourg ;
- la sensibilisation du risque routier en milieu professionnel auprès des agents de la collectivité ;
- la sensibilisation à la sécurité routière, notamment par des animations destinées aux enfants des écoles ;
- le forum Sécurité Routière organisé tous les 2 ans par la Gendarmerie Nationale sur la zone commerciale des Couratières. Cette manifestation est programmée le 25 mai 2013, parking DECATHLON.

9. Règlement de fonctionnement du Multi-Accueil

9.1. DL-2013-41: Contrat pour l'accueil des enfants au Multi Accueil « La Balançoire »

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Vu la volonté de la collectivité de formaliser par la signature d'un contrat, les obligations et les droits de la commune de Villebarou ainsi que ceux des familles utilisatrices du service d'accueil du jeune enfant,

Vu le contrat proposé respectant la législation en vigueur, le règlement de fonctionnement du service Multi Accueil « La Balançoire », les horaires d'ouvertures et le projet pédagogique,

Après présentation de ce contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la formalisation contractuelle des droits et obligations des parties inhérentes à l'accueil des enfants au service Multi Accueil « La Balançoire » ;

- De demander la modification du règlement de fonctionnement du service pour intégrer cette obligation contractuelle ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour l'accueil des enfants au Multi Accueil.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, souligne la nécessité de responsabiliser les usagers du Multi Accueil par la signature d'un contrat d'engagement. Globalement, le document vise à contractualiser les obligations et les droits de la commune et des familles utilisatrices du service dans le respect des textes en vigueur.
Elle rappelle que la collectivité a des engagements vis-à-vis de la CAF avec notamment un taux d'occupation de la structure à respecter en contre partie du versement de participations financières. Elle estime donc légitime que les familles aient contractuellement à respecter les jours et horaires de fréquentation auxquels elles se sont engagées lors de l'inscription de leur enfant.

9.2. DL-2013-42 : Modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil « La Balançoire »

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Vu le contrat passé avec un médecin référent apportant le concours au service Multi Accueil exigé par l'Article R2324-39 du Code de la Santé Publique pour l'accueil au sein de la structure d'enfants dès 2 mois et demi, et ceux atteints d'un handicap ou d'un problème de santé,

Vu que le médecin référent délivrera désormais lui-même le certificat d'aptitude en collectivité,

Vu la délibération n°DL-2013-42 précédente approuvant la formalisation contractuelle des droits et obligations des parties inhérentes à l'accueil des enfants au service Multi Accueil « La Balançoire »,

Vu la volonté de la collectivité de fermer la structure durant les congés de Noël ainsi que trois semaines au mois d'août,

Vu la mensualisation de la participation financière des familles qui est désormais appliquée, montant déterminé en multipliant le tarif individuel en vigueur par la fréquentation moyenne mensuelle,

Pour tous ces motifs, il est nécessaire d'actualiser le règlement de fonctionnement du Multi Accueil « La Balançoire »,

Sur présentation de celui-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les modifications du règlement de fonctionnement du service Multi Accueil « La Balançoire » annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

A cette occasion, Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, rappelle le précieux concours du Docteur OBEID, médecin pédiatre et également urgentiste, dont bénéficient la collectivité mais aussi les familles.

10. Rapports de la Communauté d'Agglomération de BLOIS et des instances intercommunales

10.1. Conseil Communautaire

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- Le Conseil Communautaire du jeudi 28 mars 2013 à Chouzy-sur-Cisse au cours duquel a eu lieu le vote du budget primitif 2013, pour un budget global de 73 millions d'euros (58 en fonctionnement et 15 en investissement), le vote de 13 budgets annexes 2013 (Assainissement, Transport, ZAE,…) ;
- Le prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le jeudi 16 mai à 18h30 à Villebarou, et pour lequel il demande l'assistance de Madame Geneviève RIGUIER, Adjointe au Maire, pour organiser la logistique.

11. Rapports des commissions communales

11.1. Finances

11.1.1. DL-2013-43 : Subvention 2013/Participation communale à la restauration d'instrument/Association Jeux d'Orgues Loir-et-Cher

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Dans le cadre de sa vocation, l'association Jeux d'Orgues du Loir-et-Cher s'engage et réalise la promotion de l'orgue à tuyaux en soutenant l'acquisition et la restauration de ce patrimoine instrumental.

Une action en partenariat avec les habitants, la paroisse et la commune de Villebarou permettra de doter l'église Saint Lubin d'un orgue restauré.

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer financièrement à la même hauteur que la paroisse, en attribuant une subvention de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la somme de 7 500 € à l'association Jeux d'Orgues du Loir-et-Cher dans le cadre de la restauration de cet orgue,

- Décide d'inscrire les crédits budgétaires sous forme de décision modificative lorsque cette somme sera appelée.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Ce projet est soutenu par l'association Jeux d'Orgue 41. Le budget total, comprenant l'acquisition de l'orgue et sa restauration, a été évalué à 40 000 €. Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, indique que le secteur paroissial est en mesure de prélever 7 500 € sur ses fonds propres. Pour le complément, il est fait appel à la générosité de celles et ceux qui se sentent sensibilisés à ce projet. Il précise que la collectivité a souhaité abonder le versement de la paroisse sous la forme d'une subvention versée à l'association. Il s'agit là d'une action visant à la valorisation du patrimoine communal.

Monsieur Michel COUPPÉ, Conseiller Municipal, informe que l'orgue est actuellement en cours de restauration et qu'il sera inauguré par Monsieur Vincent GRAPPY, organiste à la cathédrale de Blois.

11.2. Bâtiments

11.2.1. DL-2013-44 : Demande de subvention au titre du fonds d'aide de développement durable auprès de la communauté d'agglomération « Agglopolys » pour l'isolation thermique par l'extérieur du pignon et façade arrière de l'école maternelle, changement d'une porte et fenêtre du cabinet médical, renouvellement de l'éclairage public de diverses rues et place et de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes en version leds, panneau photovoltaïque et éclairage leds de la toue cabanée, végétalisation à pousse lente sur espaces publics

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VEE

Depuis 2008, la municipalité de Villebarou s'engage dans une démarche de développement durable pour un certain nombre d'actions et de réalisations municipales.

Cette démarche municipale s'inscrit dans le développement des maîtrises de l'énergie et des énergies renouvelables qu'elle conduit lors de la requalification de ses bâtiments publics et l'éclairage public.

La conception de ce projet fait l'objet d'optimisations importantes afin de mettre en œuvre:

- **A l'école maternelle**, une isolation thermique par l'extérieur avec un coefficient de l'isolant de R3.15,
- **Au cabinet médical municipal**, l'installation d'une porte et fenêtre en aluminium à rupture de pont thermique, double vitrage,
- **A l'éclairage public et de la salle des fêtes**, le renouvellement de luminaires type boules ou fluorescent en version leds,
- **Equipement de la toue cabanée de 2 panneaux photovoltaïques alimentant un éclairage led** et détecteurs sécurité,
- **Plantation de gazon et sedums à pousse lente** arrosés uniquement par l'eau de pluie et sans entretiens par engins motorisés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser ces équipements au cours de l'année 2013,

- D'approuver l'enveloppe financière s'établissant à 72 760 € HT et le plan de financement ci-dessous ;

- De solliciter financièrement la Communauté d'Agglomération de Blois, au titre de ces aménagements d'isolation thermique et d'économies d'énergie, en vue d'une attribution de subvention la plus importante possible dans le cadre du fonds communautaire développement durable.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT H.T		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Ecole maternelle	16 985,53 €	Subvention Sidelc	2 000, 00 €
		Développement Durable CAB 25 %	18 190,00 €
Cabinet médical	3 242,86 €		
Eclairage public :		Emprunt	52 570,00 €
Rue de la Closière	948,00 €		
Impasse des Masnières	1 845,00 €		
Lotissement des Gouaches	6 240,00 €		
Lotissement des Bleuets	4 305,00 €		
Illuminations	7 479,68 €		
Place de la Fontaine	15 370,00 €		

Eclairage salle des fêtes	9 022.72 €		
Panneaux photovoltaïques toue cabanée	3 945,52 €		
Végétalisation à pousse lente Gazon Sédum	 1 653,50 € 1 720,00 €		
Total arrondi à	**72 760,00 €**	Total	**72 760,00 €**

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

11.3. Urbanisme

11.3.1 DL-2013-45 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Vu l'article L 251-A du Livre des Procédures Fiscales donnant compétence aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Vu l'avis favorable de remise de pénalités présenté par la Trésorerie de Blois Agglomération en date du 19 mars 2013,

Compte tenu de l'envoi systématique par le Trésor Public de l'avis de somme à payer à l'adresse de construction faisant l'objet du permis de construire, et du fait que le requérant justifie d'une adresse de résidence différente de celle de la construction et qu'il n'a pas reçu cet avis, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande de remise de pénalités s'élevant à 108,32 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut du paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme, s'élevant à 108,32 euros

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

11.4. Affaires Scolaires

11.4.1 Rythmes scolaires

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Elle informe que le Conseil Municipal s'est prononcé à la majorité pour l'application de la réforme concernant la « Refondation de l'Ecole » dès la rentrée scolaire de septembre 2013.

En effet, la commune de Villebarou dispose déjà des conditions d'accueil, d'encadrement, d'animation, de restauration permettant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires sans avoir à attendre 2014.
Pour mémoire, l'objectif principal de cette réforme des rythmes scolaires vise le bien-être de l'Enfant, d'éviter le décrochage scolaire, et donc l'échec social.
Dans le cadre du choix d'organisation de la semaine et de l'élaboration du Projet Educatif Territorial avec les partenaires (enseignants, parents d'élèves, académie), ainsi que dans l'intérêt de l'enfant, la collectivité a réalisé une enquête auprès des familles des élèves des deux écoles afin de connaître les attentes et contraintes de chacune d'entre elles. Le mercredi matin travaillé est fortement sollicité, contrairement au samedi matin.

Monsieur le Maire a ensuite souhaité porter à la connaissance du Conseil Municipal certains éléments qui ont amené à une communication et une concertation difficile avec les enseignants et les délégués de parents d'élèves depuis la première réunion sur les rythmes scolaires. En effet, le 12 février 2013, une réunion de concertation a été organisée par la collectivité réunissant les différentes parties. Les Enseignants et un délégué de parents d'élèves ont clairement exprimé leur volonté de reporter la mise en application de la réforme à la rentrée 2014. Ils n'avaient nullement l'intention d'accepter le choix du conseil municipal pour 2013. Il semble d'ailleurs que les enseignants aient eu la conviction que leur revenait la prérogative de choisir le report ou non alors que cette dernière est bien une attribution du Conseil Municipal. Lors de cette réunion, la collectivité était disposée à écouter les arguments des différentes parties mais les représentants du CM se sont vus opposés aux enseignants et délégués de parents d'élèves, qui pour la majorité d'entre eux sont également des enseignants. Tous les enseignants, un délégué de parents et la Présidente de l'association des parents d'élèves ont quitté prématurément la réunion ; deux enseignants sont restés échanger encore quelques minutes sur le pas de la porte. Ils ont décidé d'organiser un conseil d'école extraordinaire pour choisir le report ou non, alors que cette décision n'est pas dans leurs attributions. Ils ont alors fait circuler une communication à destination des familles dans les cartables des enfants pour recueillir l'avis des familles par messagerie (ecolevillebarou@gmail.com) ou lors d'une permanence le 15 mars dans le hall de l'école maternelle à la sortie des classes.
Lors du conseil d'école extraordinaire du 18 mars dernier auquel assistait également Madame Valérie FORTIN, Inspectrice de l'Education Nationale, un vote a été organisé pour lequel Monsieur le Maire émet un doute quant à sa représentativité du fait de la représentation non équitable des différentes parties, notamment celle de la collectivité tenant aux conditions d'organisation des conseils d'école en général. Habituellement, Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires représente seule la collectivité lors de ces conseils d'écoles. Exceptionnellement, elle avait souhaité à l'occasion de ce conseil extraordinaire, être assistée d'un conseiller municipal, Monsieur Dominique JOUVET.
Les résultats ont laissé apparaître un vote, présenté comme massif, contre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en 2013. Ces votes s'établissant ainsi :

12 enseignants pour les 10 classes de Villebarou	12 votes Contre
10 représentants de parents d'élèves dont certains enseignants ou proches	7 votes Contre 3 Abstentions
2 représentants du Conseil Municipal	2 votes Pour

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, indique également qu'en préalable au conseil d'école extraordinaire, seulement 6 courriels ont été enregistrés – sous réserve : 3 s'exprimant contre la mise en application dès 2013, et 3 pour, dont 2 privilégiant le samedi matin travaillé et 1 pour le mercredi matin – et 9 parents se sont déplacés. Lors du conseil d'école extraordinaire, à la question « combien de retours des parents ? » une réponse évasive a été apportée sans préciser le détail : une quinzaine de parents hors délégués ont répondu, qui majoritairement veulent prendre le temps et reporter à 2014.

A l'appui de ces résultats, une information aux familles a été faite (non signée) le 22 mars dans les cartables des enfants de l'école élémentaire pour présenter le résultat de ce vote. Depuis, certains délégués des parents d'élèves et les enseignants reprochent à la municipalité de ne pas avoir respecté ce vote en prenant la décision d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2013 ! Suite au conseil d'école élémentaire du 26 mars, un courrier des enseignants et délégués de parents a été transmis à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale le 28 mars…

Parallèlement, dans ce contexte de « Refondation de l'école » et afin de motiver ses choix d'organisation, la collectivité a souhaité identifier les attentes et contraintes des familles en réalisant un sondage auprès de l'ensemble des parents des élèves des écoles de la commune. Ce document visait notamment à mesurer la fréquentation des enfants dans les services périscolaires (garderie du matin, du soir, restauration scolaire, fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi, l'inscription éventuelle des enfants à une activité extrascolaire et quel moment de la semaine,…). Les familles ont été invitées à spécifier leurs besoins d'utilisation des services municipaux périscolaires dans l'éventualité d'un temps de classe le mercredi matin ou samedi matin. Ce sondage a également constitué l'occasion pour les familles de s'exprimer librement sur ce sujet de réforme des rythmes scolaires au moyen d'un encadré « Expression libre ».
La collectivité souhaitait donc faire distribuer ce questionnaire dans les cartables, de la même manière qu'avaient été diffusées les communications des enseignants et délégués de parents quelques temps auparavant. Cette initiative peu appréciée des enseignants a connu une obstruction certaine puisque seulement 5 classes sur les 10 ont effectivement procédé à la distribution des formulaires auprès des enfants. 2 enseignants ont ainsi refusé catégoriquement la diffusion pendant que 2 autres n'y ont pas procédé au motif d'avoir des élèves de CM2 dans leur classe. Monsieur le Maire regrette cette position du fait que ces classes comptent 2 niveaux (des CM1 et des CM2) et que l'avis des familles de ces élèves présentait également beaucoup d'intérêt.

Les services de la Mairie ont néanmoins enregistré le retour de 96 questionnaires dont seulement 12 se sont clairement manifestés contre l'application de la réforme en septembre 2013. Monsieur le Maire indique qu'il peut s'agir vraisemblablement de l'expression des représentants de parents d'élèves, 2 d'entre elles étant signées. Sur ces 96 réponses, 43 ont fait l'objet de commentaires : 1 s'est prononcée pour 2013 ; 30 se sont manifestées en faveur du mercredi et seulement 1 pour le samedi.
De plus, ce sondage a mis en évidence que les activités extrascolaires des enfants des écoles de Villebarou sont pratiquées très majoritairement le mercredi après-midi (5 le mercredi matin). Monsieur le Maire affirme que les réponses nombreuses, donc représentatives, apportées à ce questionnaire ont conduit la collectivité à faire le choix du mercredi matin travaillé, tenant compte de l'avis des familles. Au regard du compte-rendu du conseil d'école extraordinaire, nous aurions pu choisir le samedi. Le bien-être de la famille, c'est aussi le bien-être de l'enfant.

A Monsieur Philippe BRUNEAU, Conseiller Municipal, qui demande si les familles se sont exprimées sur l'échéance de la mise en œuvre de la réforme, Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, répond par la négative du fait que le Conseil Municipal avait déjà arrêté son choix pour 2013.

Monsieur Nicolas BATTEUX, Conseiller Municipal, rappelant les termes du décret, précise que la décision de report des nouveaux rythmes scolaires n'est pas une question de « vouloir » mais bien de « pouvoir » en fonction des moyens de la collectivité.
A ce propos, Monsieur le Maire ajoute que la commune dispose déjà de nombreux services périscolaires (restauration municipale, bibliothèque, ludothèque, différents services d'accueil, …) et d'animateurs. Il rappelle d'ailleurs, qu'aujourd'hui, ces services et animateurs représentent :

- 29h50 hebdomadaires de mise à disposition des enseignants, sur leur temps scolaire (intervenants en musique, en langues, bibliothèque, ludothèque, sports, …) ;
- 22 heures hebdomadaires en périscolaires, Ecole Municipale des Arts et Ecole Municipale des Sports, …

Avec cette réforme, la réduction de trois quarts d'heure sur la journée de travail permettrait : 1 heure d'Activité Pédagogique Complémentaire (APC), reprenant ainsi le temps de soutien scolaire actuel ; 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) devant être assumées par la collectivité. Monsieur le Maire affirme que les activités précédemment organisées en activités périscolaires, et qui devront être développées, rentreront alors dans le Projet Educatif Territorial (PEdT), et de ce fait seront gratuites pour les enfants.

Monsieur Philippe BRUNEAU, Conseiller Municipal, interroge alors sur le coût généré par ces dispositions. Monsieur le Maire répond que le coût est évalué à approximativement 37 350 €, soit 150 € /enfant à raison de 249 élèves actuellement.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, indique ensuite qu'à la demande de la Directrice de l'école maternelle, une réunion a été organisée jeudi 4 avril réunissant les enseignants des 2 écoles et 2 représentantes de la municipalité, Mesdames Nathalie VEZIN et Odile LAVINA afin d'envisager les horaires du futur temps scolaire et du PEdT. Des échanges paisibles et constructifs ont permis de dégager une première ébauche du temps scolaire et qui pourrait s'établir de la manière suivante :
- des temps de classe de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30, soit 5h15 d'enseignement quotidien, le décret fixant le maximum à 5h30 ;
- 1h30 de pause méridienne minimum imposée par le décret et dont les modalités restent à définir pour que les conditions d'organisation soient équitables aux 2 services de restauration ;
- des Activités Pédagogiques Complémentaires chaque jour, de 15h30 à 16h00, temps majoré d'une ½ heure le mercredi matin : temps de soutien scolaire et autres activités à définir.

Monsieur le Maire indique ensuite que d'autres réunions vont être organisées afin d'élaborer le Projet Educatif Territorial et qu'il souhaite qu'un groupe de travail soit constitué afin d'être représentatif et paritaire. Il fera des propositions en ce sens à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Il termine son intervention sur ce point, indiquant que le nombre important d'inscriptions aux différents services périscolaires émanant des communes extérieures démontre le vif intérêt que leur bon fonctionnement et leur qualité suscitent. En revanche, il déplore avec grands regrets la scolarisation d'enfants en dehors des écoles de Villebarou ayant conduit à la fermeture d'une classe (en l'occurrence 14 enfants) il y a 2 ans. Selon lui, ce constat doit conduire à se poser les bonnes questions.

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, prend ensuite la parole. Elle indique avoir souligné le rôle accru des communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, lors de la réunion du jeudi 4 avril dernier, réunion à laquelle Madame Valérie FORTIN, Inspectrice d'Académie participait.
Enfin, pour appuyer les propos de Monsieur le Maire, elle indique recevoir des demandes de dérogations scolaires en vue de l'admission d'élèves de l'extérieur au sein des écoles communales en raison de la diversité et de la qualité des services périscolaires proposés.

11.4.2 DL-2013-46: Aménagement d'un espace intergénérationnel à Villebrême, Chemin de Lavardin /demande de subvention

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Depuis 10 ans, la municipalité de Villebarou a porté un accent particulier sur l'aménagement des espaces publics plein air qu'ils soient liés à des services municipaux : la Maison de l'Enfance avec le Multi-Accueil et le Centre de Loisirs Sans Hébergement, les cours d'école maternelle et élémentaire, ou à des espaces publics ouverts à l'ensemble des habitants. Régulièrement, aidée des partenaires, la municipalité a investi dans des jeux et des aménagements pour favoriser le développement des loisirs éducatifs des jeunes enfants qui fréquentent ces espaces. Dans le prolongement de cette action municipale, le projet d'aménager un espace intergénérationnel à Villebrême permettra de compléter l'ensemble des quartiers dotés d'équipements adaptés : le bourg et Francillon.

L'acquisition communale du terrain nécessaire à l'implantation de cette aire de jeux, de rencontres et d'échanges, est réalisée. Un emplacement est réservé pour accueillir des structures de jeux extérieurs et ainsi compléter l'offre de motricité, d'agilité, d'équilibre en plein air. Ces espaces offriront l'éveil et l'épanouissement des enfants à travers le plaisir du jeu. De plus, un terrain de pétanque, un espace libre dédié au jeu collectif spontané, une table, banc…compléteront cet espace. L'ensemble sera paysagé et clôturé.

La municipalité a travaillé en concertation avec les habitants du quartier pour cet aménagement afin de donner du sens à cette action, répondre au mieux à l'attente et développer le lien intergénérationnel. Le projet consiste à implanter des structures sur copeaux de bois, à réaliser une aire de pétanque dans un ensemble paysagé, le tout pour la somme de 40 964,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation de ces équipements éducatifs extérieurs et de rencontres intergénérationnelles, pour la somme de 40 964, 50 € H.T ;

- A décidé de l'inscription de cette enveloppe au budget primitif 2013 ;

- Confirme la sollicitation de la subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'enveloppe parlementaire ;

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Madame Astrid LONQUEU, DGS, précise que la collectivité dispose déjà d'une intention de versement de 8 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire et que cette délibération consiste à confirmer la demande de subvention.

11.4.3. Journée de la sensibilisation à la sécurité routière

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Elle informe que les élèves des deux classes CM1/CM2 de Nathalie ROUSSEAU et Marc MARCHAIS bénéficieront d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière grâce à l'intervention de l'Association Départementale d'Education Routière. Cet évènement se déroulera de la manière suivante :

- lundi 13 mai 2013 pour les 17 CM1 et 10 CM2 de la classe de Nathalie ROUSSEAU, intervention qui poursuit également le but de préparer les élèves en vue de l'Etoile Cyclo ;
- vendredi 14 juin 2013 pour les 8 CM1 et 19 CM2 de la classe de Marc MARCHAIS.

A l'issue de cette journée de sensibilisation, les élèves se verront remettre l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

11.4.4. Actions menées autour de l'éducation aux risques de la vie courante

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, rapporte que les enseignants de l'école maternelle ont mis en place des actions autour de l'éducation aux risques de la vie courante en partenariat avec :

- la MAIF, qui a prêté du matériel pour sensibiliser les élèves aux dangers de la maison, sous forme par exemple de jeu de l'Oie ;

- la MAE, qui a prêté des jeux sur les accidents de la vie courante (règles pour se promener en toute sécurité, comment éviter les dangers domestiques, discerner certaines situations dangereuses et l'importance de respecter la sécurité).

11.5. Enfance et Jeunesse

11.5.1. ALSH et Salle des Jeunes/Programme des vacances de printemps, du 15 au 26 avril 2013

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Cette adjointe en charge de l'Enfance et Jeunesse annonce le programme suivant :

Pour l'ALSH :

A l'occasion de ces vacances de printemps, l'ALSH a choisi de proposer des animations sur le thème « A la poursuite d'Eole ». Elles s'articuleront autour des objets volants identifiés ou non identifiés. Un grand jeu sur le thème du vent sera aussi proposé aux enfants inscrits âgés de 3 ans à 12 ans.
Des sorties seront aussi au rendez-vous comme le bowling à Blois et le Parc des Mées à La Chaussée Saint Victor.

Pour la Salle des Jeunes :

La salle des Jeunes accueillera les adolescents inscrits âgés de 11 ans à 17 ans pour profiter d'un programme riche en animations : tournage vidéo de sketchs, rallye photos avec les 3 S, escalade, randonnée trottinettes, tournoi de ping-pong, cuisine avec le Multi Accueil, Master Chef, jeux de société, …
Une sortie sur une journée est également programmée à la Cité des Sciences à Paris pour y découvrir l'exposition Léonard de Vinci, visiter le Planétarium et le sous-marin Argonaute.
Les parents qui ont une passion ou un talent (bricolage, spécialité culinaire, activités culturelles ou sportives, bien-être, …), sont invités à la partager avec les jeunes. Pour cela, ils doivent se faire connaître auprès de la direction de la Salle des Jeunes. A titre d'exemple, Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, rappelle l'élaboration d'un repas italien grâce à un papa cuisinier et la réalisation d'un atelier coiffure grâce à une maman coiffeuse lors des précédentes vacances.

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, a ensuite appuyé le réel investissement du Pôle Sports dans les activités des différents services à l'occasion de chaque vacance scolaire.

11.5.2. RAM et Multi-Accueil/Animations de Pâques le vendredi 12 avril 2013

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, informe que le Service Petite Enfance et le Relais Assistantes Maternelles organisent une chasse aux œufs, le vendredi 12 avril 2013, pour les enfants et leurs assistantes maternelles, ceux inscrits au Multi Accueil, sans oublier leurs parents.

11.6. Communication

11.6.1. Journée internationale de la courtoisie sur la route

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, rapporte que la 14ème édition de la « Journée Internationale de la Courtoisie sur la Route » s'est déroulée du 18 au 24 mars dernier.
Elle précise que cette animation est organisée par l'Association Française de Prévention des Comportements sur la Route, en partenariat avec : Auto Plus, Association des Maires de France, Autoroute Info, France Bleue, Programme l'Europe pour les Citoyens, l'association des Maires Ruraux de France, etc.

Villebarou participe à cette action depuis 2010, soit la 4ème année consécutive. Cette « Journée Internationale de la Courtoisie sur la Route » a été l'occasion pour Mesdames Nathalie VEZIN et Odile LAVINA, Adjointes au Maire et pour la Police Municipale de distribuer une information et d'évoquer la courtoisie au volant avec les 190 automobilistes et motocyclistes qu'ils ont interceptés au carrefour des rues de la Poste, des Ecoles et Maurice PASQUIER à Villebarou le vendredi 22 mars, entre 9h et 10h30.
Tous leur ont réservé un bon accueil.

11.7. Sports

11.7.1. Parcours du Cœur le vendredi 5 et samedi 6 avril 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESPRES

Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal Délégué aux Sports rappelle que cette manifestation proposée par la Fédération Française de Cardiologie a été organisée en partenariat avec THÉRAÉ (centre médical de prise en charge de l'obésité de l'adulte et du diabète), le SDIS 41, le centre de tabacologie du CHU de Blois, la FRAPS, Fit gym, Cora….
Il informe que toutes les classes des écoles de Villebarou ont participé au « Parcours du Cœur » le vendredi 5 avril profitant des animations qui leur étaient dédiées telles qu'un quizz alimentaire, une balade contée avec le cheval territorial,…).
Il explique que la journée du samedi 6 avril à destination des familles n'a sans doute pas rencontré tout le succès attendu en raison probablement du mauvais temps et du fait que c'est la première fois qu'est organisée cette manifestation à Villebarou. Quelques marcheurs sont malgré tout venus découvrir le parcours proposé, quelques personnes se sont intéressées aux animations proposées (ateliers sportifs, ateliers de prévention, atelier « écoute ton cœur », balade contée avec « Antoine de l'Ajonc »...), soit 50 personnes environ dont 20 enfants et 43,50 € collectés au profit de la Fédération Française de Cardiologie.

Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal Délégué aux Sports, propose néanmoins de reconduire cette manifestation l'année prochaine. Il suggère que l'organisation un dimanche de cette journée famille du « Parcours du Cœur » connaîtrait vraisemblablement un meilleur succès mais qu'une animation similaire existe déjà le dimanche à Blois, générant ainsi une certaine concurrence qui ne permettrait véritablement pas à Villebarou de développer une meilleure réussite de cette action.

11.7.2. Départ de la 2ème étape de la 54ème édition du Tour du Loir-et-Cher le jeudi 11 avril 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESPRES

Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal Délégué aux Sports, déroule le programme de cette animation débutant par le départ de la caravane à 10h00, puis le départ à 12h00 des cyclistes précédé par Antoine de L'Ajonc, notre cheval territorial, la réalisation de démonstration de trial par Monsieur Thomas FRANCISCO, champion d'Europe, vainqueur de la coupe d'Europe Bike Trial 2009 et vice-champion de France expert 2009.
Il souligne la participation traditionnelle et très active du Club de Cyclo Randonnée de Villebarou mais déplore en revanche la probable absence de quelques classes de l'école élémentaire, certains enseignants ayant revendiqué le défaut d'intérêt pédagogique de cette manifestation pour les enfants cette année.
Il indique que les enfants participants pique-niqueront au moment de la pause méridienne et seront alors placés sous la responsabilité des animateurs municipaux, cette précision étant apportée en réponse au questionnement de Madame Christine TURPIN, Conseillère Municipale.

11.8. Bibliothèque

11.8.1. Rencontre littéraire avec M. Mohamed ARHAB du vendredi 15 mars 2013/Bilan

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Monsieur Dominique JOUVET, Conseiller Municipal Délégué aux Manifestations et Loisirs, rapporte le bilan de la rencontre littéraire organisée à la bibliothèque municipale le vendredi 15 mars 2013, avec Monsieur Mohamed ARHAB, auteur villebaronnais.
Une vingtaine de personnes a pu apprécier la présentation de son 1er roman « Les Aumônières de Dieu » dont l'action se situe en Algérie à la fin des années 90, et l'annonce d'un deuxième roman actuellement en cours d'écriture. La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, complète cette intervention en indiquant que Madame Chantal COUPÉ, agent en charge de la Bibliothèque, a brillamment endossé le rôle de journaliste et que Monsieur Mohamed ARHAB a bien volontiers répondu aux questions du public en fournissant notamment des explications sur la manière dont son livre a été écrit, sur ce qui l'a amené à l'écrire,…
Elle estime que malgré la faible affluence, ce type d'animation présente un très grand intérêt qui justifie qu'elle puisse être renouvelée.

11.8.2 « Trésors de Pâques » du lundi 1er avril 2013/Bilan

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Monsieur Dominique JOUVET, Conseiller Municipal Délégué aux Manifestations et Loisirs, dresse un bilan très positif de cette manifestation. En effet, organisée lundi 1er avril par la commission Loisirs et le service Enfance Jeunesse, la 4ème édition du « Trésor de Pâques » a attiré environ 150 enfants accompagnés de leurs parents, pour un rallye pédestre dans les rues du bourg à la recherche d'œufs en chocolat, sous le soleil et malgré des températures très froides. Il souligne une bonne participation des familles.
La salle polyvalente de la Maison de l'Enfance a constitué le point de départ d'un parcours dévoilé au fur et mesure de la découverte d'indices, alors que le théâtre extérieur a accueilli les enfants à l'issue de leur périple. Les enfants ont ensuite décoré des figurines jusqu'à l'arrivée d'un œuf géant duquel un énorme poisson d'avril a surgi pour distribuer à chacun des friandises.
A noter la création et réalisation du beau costume de poisson d'avril par Madame Nicole QUENTIN, agent affecté à l'Ecole Municipale des Arts et la construction de l'œuf géant en papier mâché par Monsieur Christophe GOUFFÉ, Directeur de l'ALSH.
Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, souligne la participation de l'équidé communal Antoine de l'Ajonc pendant que Monsieur Nicolas BATTEUX, Conseiller Municipal, constate que cette manifestation constitue pour certains l'opportunité d'une sortie familiale et l'occasion de faire découvrir Villebarou.

12. Informations diverses

12.1 Personnel

12.1.1 DL-2013-47: Création de postes pour accroissement temporaire d'activités et accroissement saisonnier d'activités

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que les besoins des services de la collectivité peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités sur l'année 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face :

  - à un accroissement temporaire d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

  - à un accroissement saisonnier d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

12.2 Attribution du nom de la toue cabanée

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, informe qu'à l'occasion d'une récente réunion de travail, le Conseil Municipal a choisi parmi 3 présélectionnés, le nom qui est désormais attribué à la toue cabanée. Ainsi le bateau communal portera le nom de « La Toue Barou ». Le choix de ce nom a été guidé en référence à l'ouvrage « Fêtes des toponymes » reprenant les noms (nomen) de lieux (topos) de la commune, écrit par Monsieur Nicolas HURON en avril 2003.
Ainsi la « La Toue Barou » signifie :

- Toue : Appellation de ce type de bateau de Loire
- Barou : Homme libre
- donc la toue de l'homme libre, en comparaison avec le nom de notre commune de Villebarou signifiant :
- Ville : Domaine
- Barou : Homme libre
- le domaine de l'homme libre.

12.3 Informations diverses

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, fait part du franc succès remporté par Equipattes suite à la mise en route depuis le 18 mars dernier du dispositif de ramassage des écoliers en attelage hippomobile. La calèche est remplie chaque jour à sa capacité maximale. Antoine de L'Ajonc, notre cheval territorial, réalise un circuit de ramassage différent chaque jour de la semaine dans le but de satisfaire un maximum de demandes. Une liste d'attente a d'ailleurs été constituée.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, rappelle que le dispositif de transport Equipattes a fait l'objet de nombreux reportages : Nouvelle République, FR 3, TV Tours, RTL et l'AFP qui a transmis les informations à d'autres médias.

Monsieur Michel COUPPÉ, Conseiller Municipal, informe qu'un reportage a été réalisé par TF1 à l'église Saint Lubin de Villebarou, lors de l'office de jeudi Saint et de dimanche 7 avril à l'occasion des baptêmes, professions de foi et confirmations. Ce reportage sera diffusé un samedi à 13h15, dans le cadre de l'émission « Reportage », mais la date n'a pas été communiquée.

Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal Délégué aux Sports, annonce la traditionnelle course cycliste du 8 mai qui se déroule dans les quartiers de Villebrême - Villeflanzy.

Rien ne restant à l'ordre du jour, et avant de clore la séance, Monsieur le Président donne la parole aux conseillers municipaux puis au public présent[2].

Madame Françoise GARNIER invoque des difficultés de stationnement pour les clients de l'Agence Postale Communale et suggère le déplacement des plots situés sur la Place de la Fontaine afin de créer de nouveaux emplacements.
Monsieur le Maire affirme que cette problématique a été prise en compte dans le cadre des réflexions d'aménagement de voirie menées par la commission Plan et Flux de Circulation. Ainsi des stationnements sur voie devraient être réalisés. Il ajoute que la boîte aux lettres sera déplacée d'un jour à l'autre pour être implantée en façade de l'agence et permettre une meilleure accessibilité, notamment aux personnes à mobilité réduite.

* * * * * * * * *

Aucune autre question n'étant plus posée, Monsieur le Président déclare la séance close.

* * * * * * * * *

La séance a été levée à vingt-et-une heures et vingt minutes

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

* * * * * * * * *

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 27 MAI 2013 A 20H30

* * * * * * * * *

[2] Rien n'oblige le Président de séance à donner la parole au Public.